

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

Le Conseil Municipal adresse ses meilleurs vœux de bonheur à :
Hélène BILOA ABE et **Jean-Pierre VERGIER**, à l'occasion de leur mariage le 28 février 2009 en la mairie de Yaoundé (Cameroun).
Izaline Jeanine DECORPS et **Laurent GUERINET**, à l'occasion de leur mariage le 11 juillet 2009 en la mairie de Vensac.
Sabrina MOMBEUIL et **Jérôme Jacques André DESPLANQUES**, à l'occasion de leur mariage le 8 août 2009 en la mairie de Vensac.

NAISSANCES

Karine SCHALL et **Bruno TRON** ont le plaisir de vous annoncer la naissance de **Lyam Amaury Nohé TRON**, né à **Lesparre-Médoc** le 15 juin 2009.
Magali DREAU et **Jean-François DURAND** ont le plaisir de vous annoncer la naissance de **Alizé Iliana DURAND**, née à **Lesparre-Médoc** le 21 juillet 2009.

DÉCÈS

Le Conseil Municipal présente ses condoléances aux familles de :
FORMENT André Henriette Lucie, décédée à Bordeaux le 8 juillet 2009, à l'âge de 82 ans.
MARQUETTE Michel, décédé à Vensac le 17 août 2009, à l'âge de 73 ans.
LIEUTEAU Pierre, décédé à Vensac le 19 août 2009, à l'âge de 74 ans.
PINEAU veuve BRILLET Marie-Thérèse, décédée à Villenave-d'Ornon le 02 septembre 2009, à l'âge de 86 ans.

VIE ASSOCIATIVE

Gymnastique : Les lundis et mercredis de 18h45 à 19h45. Inscription au 05 56 09 58 60 ou sur place.
Self Défense : "Nihon Tai- Jutsu" Tous les mardis des semaines impaires de 18h15 à 20h15, à la salle des fêtes,
Relaxation : "Taï Chi Qi Gong" Tous les vendredis matin de 10h à 11h45, à la salle des fêtes.
Le Petit Pinceau : Tous les mardis de 14h à 17h.
La Pétanque Vensacaise : Concours tous les dimanches après- midi.

Mois d'octobre

- Vendredi 2 Loto à la salle des fêtes, organisé par "La Pétanque Vensacaise"
- Mardi 6 Soirée théâtre "Ciel Ecran", 20h30, à la salle des fêtes, organisée par la commune :
"L'amour Foot", une comédie de Robert Lamoureux, avec Popeck, Jean-Pierre Castaldi et Corinne Le Poulain.
- Vendredi 9 Loto à la salle des fêtes, organisé par le "Comité des Fêtes"
- Dimanche 11 Sortie à Ibardin, organisée par le "Comité des Fêtes"
- Dimanche 18 Vide grenier, organisé par "L'Amicale Laïque"
- Samedi 24 Soirée théâtre, organisée par le "Comité des Fêtes"

Mois de novembre

- Mercredi 11 Loto à la salle des fêtes, organisé par le "Comité des Fêtes"
- Samedi 14 Banquet de la Pétanque Vensacaise
- Mardi 6 Soirée théâtre "Ciel Ecran", 20h30, à la salle des fêtes, organisée par la commune :
"Très chère Mathilde", une pièce d'Israël Horowitz avec Line Renaud, Samuel Labarthe et Raphaëline Goupilleau
- Samedi 21 Repas et soirée "Bandas", à la salle des fêtes, organisés par le "Comité des Fêtes"
- Samedi 28 et dimanche 29 Marché de Noël à la salle des fêtes, organisé par "Le Petit Pinceau Vensacais"

Mois de décembre

- Mardi 2 Soirée humour "Ciel Ecran", 20h30 à la salle des fêtes, organisée par la commune :
En direct du 20ème Festival du rire de Montreux.
- Vendredi 11 Loto à la salle des fêtes, organisé par "La Pétanque Vensacaise"
- Mercredi 16 Après-midi festive pour les enfants à la salle des fêtes, organisé par le "Comité des Fêtes"
- Vendredi 18 Loto à la salle des fêtes, organisé par le "Comité des Fêtes"
- Jeudi 31 Repas de la Saint Sylvestre, à la salle des fêtes, organisé par le "Comité des Fêtes"

Mois de janvier 2010

- Dimanche 10 Vœux du Maire à 11 h 30 à la salle des fêtes.

LES ASSOCIATIONS

- **A.C.C.A.** : Michel ALLARD - tél. : 05 56 09 45 39
- **Comité des Fêtes** : Cathy EYMOND - tél. : 06 87 07 50 78
- **Vensac-Loisirs-Culture** : Myriam DOLBEAU - tél. : 05 56 09 47 85
- **Le Petit Pinceau** : Pierrette PACAUD - tél. : 05 56 09 43 62
- **La Pétanque Vensacaise** : Stéphane GOMESSE - tél. : 06 30 29 22 05
- **Self Défense** : "Nihon Tai Jitsu" et **Relaxation** : "Taï Chi Qi"
 Paul SCHMIDT - tél. : 0 975 652 954



Le Mot du Maire

Les mounaques, malgré leur succès, ont subi une nouvelle agression, mais cette fois c'était bien pour casser. "L'opération" qui a duré moins d'une minute a été menée par deux jeunes à bord d'une Clio blanche qui a été repérée, sur la route d'accès au village. A suivre. Cette agression contre le travail des bénévoles ne devrait pas rester impunie. La justice fera son travail. Deuxième dégradation sur des panneaux, barriques et autres dans la nuit du vendredi 4 au samedi 5 septembre par des jeunes connus sur la commune. Que font les mineurs la nuit entre 2h00 et 3h00 sur les routes ? Où sont les parents ? Si cela est possible, nous ferons tout, pour qu'ils soient mis devant leurs responsabilités.

Ne nous attardons plus sur ces points négatifs et parlons des points positifs de notre commune. Il y a le succès des marchés nocturnes, au point que nous envisageons de rajouter une rangée de tables dans la cour.

Nous avons réalisé d'important travaux de voirie, et d'autres sont en cours. Les arbres qui risquaient par leur ombrage d'abîmer les routes fraîchement refaites, ont été élagués par les cantonniers.

Nous continuons à investir pour le bien de tous, pour avoir une commune propre et des routes en bon état.

Jean-Luc Piquemal.

Informations Municipales 4^e trimestre 2009

Le mot du Maire Le conseil municipal

Principales
délibérations adoptées

Informations diverses

État Civil

Vie associative d'octobre 2009 à janvier 2010



Conseil Municipal du jeudi 18 juin 2009

Principales délibérations adoptées et informations. Cette liste n'est pas exhaustive.
Il est rappelé que les comptes-rendus intégraux du Conseil sont à votre disposition à la mairie.

- Nouveaux prix des lots restant libres à la vente du lotissement communal "VENSAC OCEAN"
- Tarif de la restauration scolaire pour l'année 2009/2010
- Convention entre la commune et l'association Sports et Loisirs de Saint-Vivien-de Médoc
- Entretien et reconstitution des parcelles forestières communales



INFORMATIONS DIVERSES

Les mounaques

Fidèles à leur habitude, les mounaques ont envahi la place du village le 21 juin, pour la Fête de la Musique, et sont restées jusqu'à fin septembre pour y apporter leur joie de vivre.

De Venise à Séville en passant par Nice, de Pékin à Bayonne via Munich, elles vous ont invités à faire le tour du monde en fête.

A en croire les nombreux témoignages laissés par les visiteurs sur le livre d'or des mounaques, leur réalisation fut très appréciée. Nous remercions vivement tous les bénévoles qui participent perpétuellement à la renommée de notre commune. Dommage qu'il y ait eu cet acte de vandalisme, à 5h00 dans la nuit du 26 au 27 août, de la part de 2 individus qui n'ont eu aucun respect pour le méticuleux travail des nombreux mounaqueurs. Hélas, ils ne se sont pas arrêtés là, puisqu'ils ont recommencé, pour casser. Une plainte a été déposée et la justice décidera de leur sort.



Avant 4h56



Après 4h58

Les mounaques vandalisées

Ciel Ecran

Environ 50 personnes ont participé à la sélection du programme proposé par Ciel Ecran pour la fin de l'année. De cette consultation, il a été retenu :

- Vendredi 18 septembre à 20h30 Soirée guinguette, avec l'accordéoniste Bruno LORENZONI et son orchestre, en direct de Saint Prix. Possibilité de danser ou de chanter.
- Mardi 6 octobre à 20h30 Théâtre : "L'amour Foot", de Robert LAMOUREUX, avec POPECK, Jean-Pierre CASTALDI et Corinne LE POULAIN.
- Vendredi 20 novembre à 20h30 Théâtre : "Très chère Mathilde", une pièce d'Israël HOROVITZ, avec Line RENAUD, Samuel LABARTHE et Raphaëline GOUPILLEAU.
- Mardi 8 décembre à 20h30 Humour : le 20ème Festival du rire, en direct de Montreux, présenté par Laurent RUQUIER et Mickaël GREGORIO.

Si vous souhaitez recevoir, par internet, le programme retenu par la commune, inscrivez-vous à la mairie par courriel ou par téléphone.

Vous pouvez aussi le consulter sur le site vensac.com et sur vensac-medoc.com, notre site officiel...

Les marchés buffets de l'été



Comme toujours, quelle affluence et quelle réussite pour nos 7 marchés estivaux nocturnes !



La convivialité est le maître mot que l'on entend tout au long de ces soirées. L'animation apportée par les musiciens a été, elle aussi, très appréciée. Enfin la dernière soirée, le jeudi 20 août, s'est terminée sur un rythme endiablé de "boogie woogie" animé par Vensac-Loisirs-Culture.

Pour nos enfants

Pour les enfants accompagnant leurs parents à des manifestations qui ont lieu à la salle des fêtes, les anciens jeux de l'école ont été installés et mis à leur disposition, sous la responsabilité de chacun. La rentrée des classes comme tous les ans s'est bien passée. Pour certains dans les larmes et pour d'autres dans la joie de retrouver les petits copains.

Le tarif de la restauration scolaire 2009/2010 a été fixé par le S.I.R.P. de Talais, Grayan-L'Hôpital, Vensac et adopté à l'unanimité par le conseil municipal à 1,95€.

Pour les mercredis et samedis, n'oubliez pas "Les P'tits Potes", centre aéré de Saint Vivien.

La commune de Vensac participe, à concurrence de 5€ par jour et par enfant, aux tarifs des activités périscolaires proposées.

La plage de Vensac

Le service technique de la commune a nettoyé une fois par semaine la plage de Vensac. Mais, pour avoir une plage propre et agréable, c'est aussi l'affaire de tous : il ne faut rien abandonner sur le sable, pas le moindre petit bout de papier, ni mégot de cigarette....

La grippe A

Nous n'avons plus grand-chose à dire. La télé, la radio et les journaux donnent de nombreux conseils de protection que nous vous recommandons de suivre.

La voirie

Des travaux d'assainissement et de renforcement d'eau potable sont en cours de réalisation chemin de Malebranne et route de la Halte. Les routes du Guâ, des Cercins, du Moulin, les chemins du Déés et de la Saute ont été refaits à neuf.

À Vensac sur la place du village,
du 21 juin à fin septembre 2009,
les mounaques vous invitent
à faire le tour du monde en fête.



Le cimetière

Suite aux nouvelles normes écologiques, les cantonniers ont employé un désherbant qui s'est avéré inefficace. L'entreprise nous l'échange gratuitement contre un produit contenant de nouvelles molécules qui respecteront la nature et qui sera cette fois, nous l'espérons, efficace. Nous rappelons à tous nos administrés qu'il existe des poubelles pour le plastique et un bac pour la terre végétale et les fleurs. En respectant ce tri, vous aurez moins de taxes à payer au SMICOTON.

La taxe de séjour

La taxe de séjour a été reconduite pour 2009, du samedi 21 mars au lundi 28 septembre. Elle doit être payée en mairie au plus tard le samedi 17 octobre. Le tarif de base de la taxe de séjour, par personne et par nuitée, y compris le montant de la taxe additionnelle départementale de 10 %, est fixé :

- Terrain de camping et de caravanage 1 et 2 étoiles : 0,30 €
- Terrain de camping et de caravanage 3 et 4 étoiles : 0,35 €
- Hôtels, meublés de tourisme : 0,35 €



MÉMO SERVICES

MAIRIE

Tél. : 05 56 09 44 04

Fax : 05 56 09 53 55

Courriel : mairiedevensac@vensac-medoc.com

Ouverture : lundi, mardi et jeudi, de 9h à 13h et de 14h à 17h ; mercredi et vendredi, de 9h à 13h et le samedi de 9h à 12h.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél./fax : 05 56 09 46 69

Ouverture : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Fermeture : Lorsque la préposée à ce service sera absente (congé, maladie...), la Poste sera fermée les après-midi. Ce sera le cas du mercredi 18 novembre au mercredi 2 décembre.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire à 16 ans.

Inscrivez-vous à la mairie le mois de votre anniversaire.

Garçons et filles nés en octobre, novembre et décembre 1993 : inscriptions avant le 31 décembre 2009.

Rappel : garçons et filles nés en juillet, août et septembre 1993, inscriptions avant le samedi 12 septembre 2009.

Cette démarche permet :

- d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.
- de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
- de faciliter l'inscription sur les listes électorales.

Réduire sa consommation d'électricité

Fin des ampoules à incandescence. Depuis le 30 juin, les ampoules à filament ont commencé à disparaître pour être remplacées par des modèles plus économes et recyclables. Adoptez les bons gestes qui sauveront la planète et qui vous feront faire, comme pour l'eau, de sacrées économies : éteindre la lumière en sortant d'une pièce, opter pour des variateurs de lumière, choisir le wattage des ampoules en fonction de leur utilité, choisir des couleurs claires pour les murs et les abat-jour qui réfléchissent la lumière, etc...

Réduire sa consommation d'eau

Ne gaspillez pas l'eau, ne laissez pas l'eau couler quand vous brossez vos dents, prenez des douches plutôt que des bains, faites la chasse aux fuites qui s'avèrent désastreuses pour vos finances comme pour l'environnement. Il existe aujourd'hui divers équipements pour vous aider à faire des économies d'eau et d'argent. Pensez - y !

Inscription sur les listes électorales

Il est rappelé que l'inscription sur les listes électorales est obligatoire (art. 9 du code électoral).

Les inscriptions et radiations s'effectuent en mairie avant le 31 décembre de l'année en cours.

Les citoyens des états de l'Union Européenne peuvent demander leur inscription sur les listes complémentaires.

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

Le Téléthon

Le 4 et 5 décembre 2009 aura lieu le 22ème Téléthon national. Pour ceux qui veulent participer ou se tenir au courant, joindre Stéphanie BELLARD de Grayan-L'Hôpital au 06 08 01 06 43.

Permanences Point Emploi MEDOC 2009

Le planning des permanences est affiché à la mairie.

SMICOTOM Ramassage des ordures ménagères

N° vert : 0 800 505 508 du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Courriel : smicotom2@wanadoo.fr

Il est rappelé que le ramassage est effectué très tôt le matin.

Déchetterie

Tél. : 05 56 73 99 98 pendant les heures d'ouverture.

Semaine 36 (du 1 septembre 2009) à la **semaine 9** (28 février 2010) ouverture du mardi au samedi de 13h30 à 17h30.

Vous pouvez dorénavant apporter vos équipements électroniques (téléviseurs, ordinateurs ...) et électriques (réfrigérateurs, machines à laver ...) en fin de vie.

Pour le transport, merci de recouvrir vos remorques, vous éviterez ainsi, tel le Petit Poucet, de marquer votre passage tout au long des routes menant à la déchetterie. Pour vos déchets de jardin, vous pouvez les faire brûler du 1er octobre 2009 au 14 mars 2010, "Période durant laquelle l'emploi du feu reste autorisé, article 9 de l'arrêté préfectoral de la Gironde du 11 juillet 2005".

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères va augmenter.

Cette augmentation est due à la hausse de la "TGAP" (taxe générale sur les activités polluantes). Cette taxe s'applique sur l'enfouissement des déchets.

Davantage de tri = moins d'enfouissement = moins de taxe.

Il importe de prendre conscience qu'aujourd'hui, le tri coûte cher lorsqu'il n'est pas fait. Il n'est jamais trop tard pour apprendre les gestes qui sauvent d'une forte augmentation.

Pour les nouveaux administrés

Les demandes de bacs sont à effectuer à la mairie. Se munir de la taxe foncière «bâti» ou de l'avis d'achèvement des travaux, pour les constructions nouvelles.